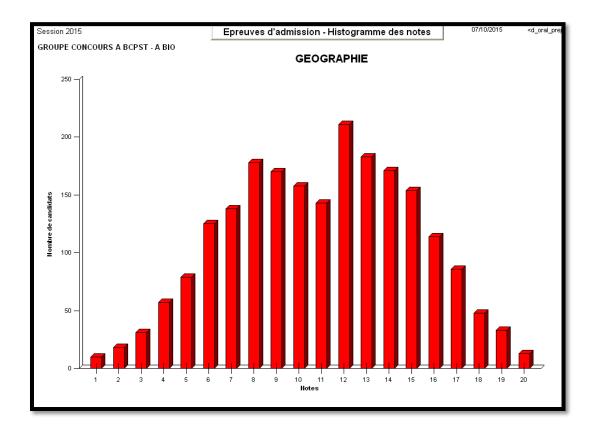
ÉPREUVE ORALE DE GÉOGRAPHIE

Épreuve non prise en compte pour le concours A PC BIO

Concours	Nb cand.	Moyenne	Ecart type	Note la plus basse	Note la plus haute
A BIO	2120	10,96	4,02	1	20
A ENV	880	11,57	3,96	1	20



A l'issue de la session 2015 mettant en œuvre la réforme de l'épreuve, le jury ne peut que se réjouir de l'adaptation réussie des candidats, manifestement bien préparés à cette nouvelle forme de l'oral de géographie. Le nouveau format de l'épreuve a été bien approprié par les candidats et l'association d'une carte, d'un dossier documentaire et d'un thème resserré a conduit à de nombreux commentaires d'honnête facture. La grande majorité des candidats est ainsi parvenue à faire la pleine démonstration des nouvelles compétences techniques exigées par l'épreuve : mise en relation accrue des documents proposés, analyse fine des sources et acteurs à envisager pour comprendre chaque document, sans pour autant renoncer à une lecture précise et problématisée de la carte topographique. De même, les attentes renforcées du jury quant à la maîtrise des problématiques d'aménagement et d'environnement ont bien été anticipées par les candidats, qui

ont su faire montre tout à la fois d'une compréhension importante des enjeux exposés, mais aussi de connaissances de base solides sur ces questions.

Si le niveau d'ensemble continue, comme les années précédentes, de s'améliorer, il reste toutefois quelques problèmes et lacunes, parfois récurrents, sur lesquels le jury aimerait attirer l'attention des candidats pour les sessions à venir, notamment afin de permettre à davantage encore de prestations d'atteindre l'excellence.

1- Intitulé et introduction

Concernant l'énoncé du sujet, il convient de rappeler que le sujet proposé aux candidats est toujours précis et doit être traité en tant que tel. Il ne doit en aucune façon être considéré comme un prétexte pour produire un commentaire de carte généraliste. Cependant, un sujet centré sur tel ou tel aspect thématique ou régional (massif forestier, zone de moyenne montagne, type de paysage agricole) n'exonère nullement le candidat d'une analyse de l'élément central du sujet dans ses relations avec les autres composantes de la carte. Un énoncé comme "Les territoires ruraux de telle ou telle carte : peut-on parler de spécialisation forestière?" accompagné de cartes et statistiques sur l'évolution du boisement et de l'exploitation forestière n'invite pas à traiter de la seule forêt, mais aussi à voir si l'exploitation forestière se substitue aux activités agricoles et si les aménagements touristiques ou récréatifs ne renouvellent pas les usages du boisement.

Par ailleurs, quelques candidats ont accordé une importance excessive, voire exclusive, à l'analyse de villes au prétexte que la carte – dont le titre est inclus dans le sujet- portait leurs noms : rappelons donc que c'est bien l'analyse problématisée des espaces ruraux et périurbains qui est attendue, y compris sur une carte comme celle de La Rochelle, et qu'un commentaire détaillé du tissu urbain de la ville n'est nullement attendu.

En outre, si le traitement correct d'un sujet précis passe par une bonne compréhension des termes de l'énoncé, celle-ci ne saurait se traduire par de fastidieuses définitions juxtaposées sans lien les unes avec les autres. L'introduction doit au contraire faire la démonstration de la juste analyse des termes du sujet tout en construisant progressivement une problématique. Rappelons également que le rural n'est pas défini que par l'agriculture, que l'agriculture n'exclut pas l'élevage et que le périurbain ne "colle" pas nécessairement à la ville.

2- Des attentes spécifiques concernant les différents documents proposés

Le commentaire de la carte topographique n'a nullement perdu de son importance dans cette nouvelle formule de l'épreuve. La carte demeure le document principal, comme le précisait chaque sujet posé tout au long de la session. Il convient donc d'évoquer rapidement les écueils spécifiques toujours rencontrés par nombre de candidats. Le contexte naturel des territoires étudiés est souvent escamoté ou caricaturé. Le relief, qui participe à la définition et à la délimitation d'unités paysagères, doit être précisément nommé (plaine, plateau, haute montagne, etc.) : le jury n'a que faire du décryptage laborieux des courbes de niveau. Il faut aussi connaître le contexte climatique de l'espace rural étudié : ainsi, éviter d'assimiler une saison (la saison estivale sèche en climat méditerranéen) à l'année climatique et avoir un ordre de grandeur des valeurs annuelles de précipitations. Le vocabulaire lié au peuplement et à l'habitat doit être mieux maîtrisé. La ville principale d'une carte topographique mérite rarement d'être qualifiée de grande

ville (Aigues-Mortes, Alès, Libourne ou Châteaudun ont pourtant ainsi été caractérisées). Les candidats doivent savoir distinguer ville moyenne et petite ville, bourg, village et hameau.

Le fait que les documents complémentaires soient rattachés à un sujet centré sur une carte topographique spécifique a naturellement conduit le jury à sélectionner des annexes souvent d'échelle plus grande, qu'il s'agisse de photographies — d'ailleurs rarement localisées sur la carte par les candidats —, ou de recensements agricoles ou démographiques. Il est essentiel que les candidats comprennent l'intérêt de la comparaison de certains de ces documents : s'il y a deux extraits communaux d'un RGA, peut-être est-ce parce qu'il y a plusieurs types de régions agricoles et de dynamiques à observer sur la carte. De même, quand sont fournies des données correspondant à deux dates différentes, les confronter et les utiliser peut éclairer l'analyse de la diversification des cultures ou, à l'inverse, les formes de spécialisation agricole.

3- Des exigences générales de l'épreuve de géographie

Les candidats disposent systématiquement de la carte géologique au 1/1 000 000° de la France métropolitaine ou des feuilles géologiques d'Outre-Mer, voire parfois de documents complémentaires y faisant référence. Pour autant, le recours à une analyse géologique ou géomorphologique détaillée n'est attendu que dans le cas où elle constitue un élément de compréhension majeur du sujet étudié. Le jury a souvent été surpris par des exposés faisant apparaître cuestas ou combes sans autre espèce de commentaire, voire peiné par des prestations émaillées de lourdes erreurs : plusieurs fois le Massif armoricain a été qualifié de "socle sédimentaire", et l'âge d'une roche indûment associé à sa prétendue valeur agronomique. Nombre d'exposés ont vanté la "fertilité du Crétacé" ou déploré "le Jurassique peu propice à l'agriculture". A l'inverse, rares sont les commentaires qui ont su habilement s'appuyer sur ces documents afin de saisir au mieux les enjeux liés aux risques naturels, aux ressources géologiques locales ou encore aux potentialités agronomiques des espaces étudiés.

Au-delà de la seule carte topographique, s'il convient de rappeler que l'oral de géographie des concours agronomiques et vétérinaires n'est nullement une épreuve d'érudition, et que la récitation sans lien avec le sujet posé de telle ou telle fraction de cours appris par cœur sera sanctionnée, il n'en demeure pas moins que des connaissances préalables sont indispensables pour analyser correctement les corpus proposés. Etre en mesure de définir ce que sont une forêt domaniale, la côte au vent et la côte sous le vent, les caractéristiques du bocage ou de l'openfield sont des attentes classiques, mais nécessaires. De même, le jury a pu bien souvent regretter l'absence navrante de repères historiques de base pourtant nécessaires à l'analyse de la carte, et plus généralement à une compréhension minimale du monde contemporain : l'implantation de villages médiévaux au XIX^e siècle, les congés payés apparaissant dans la deuxième moitié du XX^e siècle, la crise du phylloxéra au milieu du XX^e siècle, les dolmens résultant d'une érosion différentielle et l'invasion de la France par les Allemands traversant les Ardennes en 1945, sont autant d'exemples de ces contresens qui, au-delà de l'anecdote, ont pénalisé les candidats dans leur analyse globale du territoire étudié.

Plus gênant encore, alors même que la nouvelle épreuve entend mettre l'accent sur les enjeux territoriaux induits par les problématiques environnementales ou d'aménagement, nombre de candidats ont été dans l'incapacité de définir, même sommairement, des documents

d'aménagement courants (PLU, SCOT, PPR pour ne citer qu'eux), ou des structures de protection pourtant fondamentales dans la compréhension des modalités de la gestion environnementale sur le territoire (Parcs Naturels Régionaux, Parcs Nationaux, Sites Natura 2000, ou encore Réserves Naturelles). Une fois encore, il ne s'agit nullement d'orienter le commentaire des candidats vers la récitation maladroite d'un cours, ou la recherche pavlovienne de tel ou tel type de site visible sur la carte, mais de les inciter à connaître les principaux acteurs, objectifs et modalités de fonctionnement de ces structures pour être à même de les analyser avec justesse. C'est en effet en apprenant à porter un regard spatialisé sur des problématiques économiques ou naturalistes auxquelles ces futurs ingénieurs des sciences du vivant auront à composer que l'épreuve de géographie entend participer utilement à leur formation avant l'intégration dans les différentes écoles.

Pour finir, d'un point de vue formel, le jury a pu relever cette année un léger fléchissement du niveau de langue d'une fraction des candidats. La majeure partie fait preuve d'une aisance à l'oral qui contribue à la qualité de l'exposé. Mais si le jury n'attend pas un langage soutenu, il considère en revanche la précision des termes géographiques et une correction minimale de la langue comme indispensables. Des formules telles que "Non, j'crois qu'j'ai tout dit, à part l'bocage qu'j'ai pas parlé", "Y en a vraiment de partout sur la carte" "Y a vachement de campings" et "Dans ces openfields on produit des céréaux", ont évidemment desservi les orateurs. Enfin, si la plupart des étudiants font preuve de courtoisie et d'une réactivité de bon aloi face aux questions d'un jury, certains témoignent toujours d'une surprenante persistance dans l'erreur, souvent aux limites de la correction. On a, par exemple, pu entendre avec étonnement : "Oui, je sais, c'est marqué "forêt" mais ce sont quand même des vergers". On rappellera donc que le jury ne cherche pas lors des questions à piéger le candidat, et que s'il entend revenir sur une point que ce dernier considère avoir déjà évoqué lors de son exposé, c'est que des précisions s'imposent *a minima*.

Au total, l'ensemble des membres du jury entend remercier préparateurs et candidats pour les prestations entendues, très souvent de grande qualité, et témoignant d'une adaptation sans difficulté notable aux nouvelles modalités de l'épreuve. Il espère que celles-ci permettront aux candidats de saisir avec davantage encore d'acuité les complémentarités entre la géographie – discipline mettant en avant la dimension spatialisée d'enjeux naturalistes et sociaux - et les sciences du vivant, composante justement majoritaire du concours.

Examinateurs: Matthieu Delage, Jean Desroche, Véronique Fourault-Cauët, Emmanuel Jaurand, Benoît Laborde, Olivier Milhaud, Lila Mongallon, Yves Morla, Christophe Quéva, Jean-Fabien Steck.

Expert et Rapporteur: Véronique Fourault-Cauët